



# Conditions générales d'utilisation de l'Option 19°C Max

Applicables à partir du 1er novembre 2022

Sowee est une société par actions simplifiée au capital de 20 037 000 euros, dont le siège social est situé 4, place des Vosges, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 808 534 804, qui a une activité de fourniture d'électricité et de gaz naturel en France.

Les présentes conditions générales (ci-après « Conditions Générales d'Utilisation » ou « CGU ») ont pour objet de définir les droits et obligations de Sowee et du Client qui choisit Sowee dans le cadre du service « Option 19°C Max » mis à disposition des Clients bénéficiaires d'une Station connectée Sowee.

## ARTICLE 1 – OBJET ET CONTENU DU SERVICE

Le service consiste à mettre à disposition du client une option gratuite qu'il peut activer ou désactiver à sa convenance et qui lui permet de limiter à 19°C les températures de consigne du programme de chauffage associé à sa Station connectée.

L'option est disponible via l'application mobile Sowee.

En activant l'option, les 3 températures de référence du programme de chauffage sont limitées automatiquement à 19°C. Les températures qui étaient supérieures à 19°C sont automatiquement diminuées à 19°C après activation. Celles qui étaient inférieures ou égales à 19°C ne sont pas impactées.

Le client peut dépasser la température de consigne de 19°C en désactivant l'option à tout moment.

Le calcul de son bonus est dépendant du temps d'activation de l'option (voir Article 4.1).

## ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

L'option est disponible pour tout client Sowee bénéficiant :

- d'un contrat de location de la Station connectée Sowee actif ou d'une Station connectée achetée
- et d'un contrat d'énergie Sowee sur son énergie pilotée actif

L'activation de l'option se fait depuis l'application mobile Sowee préalablement téléchargée par le client sur son téléphone et après acceptation des présentes conditions générales.

Le client doit avoir rempli son Profil de consommation et avoir accès à son Suivi conso pour accéder à l'option.

Le client peut activer l'option à tout moment jusqu'à l'interruption du service.

## ARTICLE 3 – DURÉE ET INTERRUPTION DU SERVICE

Le service peut être activé à partir du 1er novembre 2022 à 09:00.

Sowee se réserve le droit d'écourter, de proroger ou de modifier le service en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures à celle-ci l'exigent sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé ou que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Dans le cas d'un arrêt définitif du service, les clients seront informés par email, et aucun client ne pourra exercer de recours à l'encontre de Sowee et ce pour quelque raison que ce soit.

## ARTICLE 4 – CALCUL ET VERSEMENT DU BONUS

Le service permet au client de faire des économies sur la consommation d'énergie de son chauffage, piloté par la Station connectée en diminuant les températures de consigne.

En récompense de l'effort effectué par le client, Soweel offre un bonus pour la période hivernale s'écoulant entre le 1er novembre 2022 et le 31 mars 2023.

#### 4.1. CONDITIONS D'OBTENTION DU BONUS ET CALCUL

Chaque mois entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars 2023, le client doit respecter les conditions suivantes pour obtenir un bonus :

- Pour la première activation, avoir activé avant le 20 du mois pour que le mois puisse être comptabilisé
- Ne pas dépasser 2 jours consécutifs avec une Station et/ou un socle au statut « déconnecté » ou plus d'un équipement de pilotage (Récepteur ou Actionneur) « non fonctionnel » par mois calendaire, et pour le mois de la première activation entre la date de la première activation et la fin du mois concerné
- Ne pas dépasser plus de 24 heures par mois calendaire avec l'option désactivée

Le client est notifié en cas de déconnexion de la Station et/ou du socle, sur l'application mobile, rubrique « Mon installation » et sur la Station connectée directement. Il peut suivre les recommandations qui lui sont données et contacter le service client Soweel pour résoudre le problème (coordonnées dans l'article 7).

Pour chaque mois avec les conditions ci-dessus respectées, le bonus cumule un mois de location de la Station connectée offert. La valeur pour un mois donné correspond au prix payé par le client pour la location de sa Station connectée incluant les éventuelles remises existantes. Pour les clients propriétaires de la Station connectée, le bonus cumule l'équivalent de 6,99€TTC/mois.

#### 4.2. VERSEMENT DU BONUS A LA FIN DE L'HIVER

A la fin de la période, au plus tôt le 4 avril 2023 et avant le 30 avril 2023, le bonus de chaque participant est calculé. Le bonus sur l'ensemble de la période est limité à 49,95€TTC.

Le bonus est versé sous forme de remise ponctuelle sur les factures de location de la Station connectée éditées après la date de calcul du bonus. Le client aura autant de factures remises que de mois réussis pendant la période. S'il a respecté les conditions pendant 5 mois, les 5 prochaines factures de location de sa Station connectée incluront le bonus.

La première facture avec un mois offert sera éditée au plus tard en mai 2023.

Pour les clients propriétaires de la Station connectée le bonus sera versé au plus tôt le 4 avril 2023 sous forme d'avoir utilisable sur les factures liées à son contrat d'énergie.

Le bonus est versé à condition que le contrat pour la location de la Station connectée Soweel et le contrat d'énergie sur l'énergie pilotée soient toujours actifs au 30 avril 2023. Si le client résilie son contrat de location avant d'avoir obtenu l'ensemble des mois de location offerts, le montant restant ne lui sera pas versé à la résiliation. Par exemple (sous réserve d'une date de calcul du bonus au 4 avril 2023), pour un client facturé tous les 20 du mois, bénéficiant de 5 mois offerts et qui résilierait au 1<sup>er</sup> juin, il n'obtiendrait que 2 mois offerts, un sur sa facture du 20 avril et un sur sa facture du 20 mai.

## ARTICLE 5 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Soweel est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées auprès des Clients dans le cadre de l'utilisation du service.

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'option 19°C Max sont les suivantes :

- Les données d'identification et d'adresse (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email) ;
- Les données relatives à l'utilisation des emails et des sms (ouverture, clic, etc.) sous réserve de consentement client.

Ces données seront traitées par Soweel dans le cadre du service pour les finalités suivantes à l'exclusion de toute autre utilisation :

- L'animation et la personnalisation des communications autour du service
- L'élaboration de reporting pour le suivi de l'utilisation du service
- La gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données personnelles des personnes concernées

Ces données sont destinées exclusivement à Soweel et ses sous-traitants nécessaires pour la réalisation du service.

Ces données sont conservées dans le cadre du contrat Station connectée et du contrat d'énergie signés par le client 5 ans après la résiliation desdits contrats par le client.

En conformité avec le règlement n°2016/670, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés le client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression portant sur les données le concernant. Il dispose également d'un droit à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données.

Le client peut exercer les droits susvisés auprès du Service Client de Soweé dont les coordonnées sont précisées à l'Article 17, par courrier, par email ou depuis le site internet [soweé.fr](http://soweé.fr). Ces droits peuvent également être exercés auprès du Délégué à la protection des données de Soweé à l'adresse suivante : 4 place des Vosges, 92400 COURBEVOIE, ou par courrier électronique à l'adresse « [gdpr@soweé.fr](mailto:gdpr@soweé.fr) ». Enfin, l'Utilisateur dispose de la possibilité d'introduire un recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.


## ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

Soweé ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant le caractère de force majeure ou de fortuit indépendant de sa volonté privant partiellement ou totalement les clients de la possibilité de bénéficier de l'Option et/ou du bonus offert à la fin de la période hivernale.

Soweé ne pourra être tenue responsable de toute défaillance technique et matérielle ayant empêché ou limité la possibilité d'utiliser la Station connectée sur la période.

En cas de difficulté rencontrée, le client peut, dans un premier temps, se rendre sur la FAQ du site de Soweé à l'adresse [soweé.fr](http://soweé.fr) afin de chercher une réponse adaptée à son problème. Le client peut également formuler sa question auprès de Soweé en remplissant le formulaire de contact sur le site de Soweé dans la rubrique « Besoin d'aide » ou prendre contact via les informations de contact détaillés à l'article 7.

## ARTICLE 7 – CORRESPONDANCE

Le client peut contacter le Service Client de Soweé depuis le site internet [soweé.fr](http://soweé.fr), par email adressé à [serviceclient@soweé.fr](mailto:serviceclient@soweé.fr) ou par téléphone au **0 806 800 444** . Les horaires d'ouverture du Service Client sont précisés sur le site [soweé.fr](http://soweé.fr).

Il peut également envoyer un courrier à l'adresse suivante : Soweé Service Client – CS70001 – 62880 Vendin le Vieil Cedex.

## ARTICLE 8 – LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.

Soweé est seule compétente pour l'interprétation, la mise en œuvre ou l'exécution du présent règlement.

Les clients et Soweé s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de ce règlement. En cas d'impossibilité d'arriver à un arrangement, les Parties pourront saisir les juridictions françaises compétentes.